AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DLP 28-7-76202908

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

ÉDITION DE LA STATION DE BOURGOGNE ET FRANCHE-COMTÉ - COTE-D'OR - SAONE-&-LOIRE - YONNE - NIÈVRE - JURA - DOUBS - HAUTE-SAONE - TERRITOIRE DE BELFORT

ABONNEMENT ANNUEL : 50 F.

SERVICE DE LA PROTECTION DES VÉGÉTAUX

Z. I. NORD - 21206 BEAUNE - Tél. (80) 22.19.38

Régisseur de recettes de la Direction Départementale de l'Agriculture - C. C. P. DIJON 3405.12 K

Bulletin n° 72 - Juillet 1976

27 Juillet 1976

VIGNE

MILDIOU : Les pluies orageuses, d'abord très localisées (au début de juillet), puis plus généralisées et parfois importantes (en deuxième décade) peuvent entraîner de nouvelles contaminations dans les rares secteurs où des taches ont été découvertes. Le tout début véraison étant observé depuis quelques jours, nous conseillons un traitement de couverture pour protéger le feuillage en fin de saison et assurer l'aoûtement. Les produits à longue durée d'efficacité (cupriques) sont à préférer. Cette application peut être la dernière sauf dans le Jura où la présence de foyers au printemps et d'un régime plus humide pourraient justifier une nouvelle protection.

OIDIUM : Quelques taches ayant été découvertes, ajouter un soufre mouillable à la bouillie dans toutes les situations favorables.

POURRITURE GRISE : Les modalités de lutte ont été exposées dans le bulletin n° 67 du 10 juin consacré à cette maladie : au début véraison nous conseillons d'appliquer le troisième traitement préventif spécifique.

TORDEUSES DE LA GRAPPE : Le deuxième vol est terminé, sauf dans quelques situations (Jura, Nuits...) qui peuvent encore justifier une intervention avec un insecticide à action curative (voir le dernier bulletin du 16 juillet).

ACARIENS (araignées rouges, araignées jaunes, agent de l'acariose) : Bien que les symptômes typiques de coloration des vignes dûs aux pullulations d'acariens (plombage, rougissement ou jaunissement, bronzage) n'apparaissent encore que rarement, surveiller attentivement les secteurs et parcelles habituellement infestés. Intervenir éventuellement avec un acaricide spécifique efficace contre les différents stades. Les traitements d'été peuvent limiter sensiblement les dégâts d'acariens au printemps suivant.

A certains produits conseillés dans notre bulletin du 23 juin : dicofol (Kelthane, Carbax 50, Sovifol), bromopropylate (Néoron) on peut ajouter : benzomate (Artaban), propargite (Omite), dioxathion + fenizon (Dicar S), tétrasul (Animert V 101) etc... Respecter strictement la période d'interdiction des pesticides avant récolte.

ARBRES FRUITIERS

TAVELURES : Les pluies récentes ont favorisé la sortie des taches secondaires qui doivent apparaître dès maintenant. A surveiller attentivement.

CARPOCAPSE DES POMMES ET DES POIRES : Le deuxième vol connaît de très bonnes conditions pour son rythme de sortie et son évolution. En conséquence, le traitement conseillé lors du dernier bulletin est à renouveler pour l'ensemble de la Circonscription.

OIDIUM : Le temps doux et couvert de ces derniers jours favorise les attaques d'oïdium. Ajouter à la bouillie anti-carpocapse un fongicide approprié.

ANTHRACNOSE DU CERISIER : Un début d'attaque de la maladie est observé dans les zones de cultures du cerisier ; effectuer un dernier traitement à l'aide d'un des fongicides cités dans notre bulletin n° 65 du 17 mai : bénomyl, doguadine, folpel, etc...

CULTURES LEGUMIERES

CELERI-RAVE :De fortes pullulations d'araignées rouges sont signalées et peuvent nécessiter l'application d'un acaricide spécifique.

POIREAU : Les poireaux repiqués sont souvent infestés par d'importantes populations de thrips. Intervenir éventuellement à l'aide d'un insecticide systémique type diméthoate.

Les Ingénieurs et Techniciens chargés des avertissements agricoles

L'Ingénieur en Chef d'Agronomie, Chef de la Circonscription phytosanitaire "Bourgogne et Franche-Comté"

G. VARLET

P 511

Inscription à la Commission Paritaire des Publications et Agences de Presse n° 527 AD.

Imprimerie de la Station de "Bourgogne et Franche-Comté" - Le Directeur-Gérant : P. JOURNET - Commission Paritaire de Presse N° 527 AD